

Cave préfabriquée O Beton avec fonction de fondation et garantie d'étanchéité



PRESCRIPTIONS D'INSTALLATION ET DE POSE

1. La résistance de la cave préfabriquée avec fonction de fondation de O Beton est suffisante pour l'intégrer dans une maison unifamiliale. Notre service d'étude vous donnera toutes les infos quant à la charge qui peut être placée sur la cave.
2. Le propriétaire, ou son délégué, doit être présent sur le chantier afin de donner les infos nécessaires à nos collaborateurs. L'emplacement et le niveau de la cave doivent être balisés en avance par le propriétaire.
3. En raison des exigences de précision les travaux doivent être exécutés à sec. En cas où le niveau des eaux souterraines est trop élevé le propriétaire doit faire un rabattement de la nappe. Si la cave ne peut pas être placée à cause des eaux souterraines trop élevées, tous les frais supplémentaires seront facturés au maître d'ouvrage. Seulement notre personnel disposant de beaucoup d'expérience peut décider concernant cette situation. Si le rabattement de la nappe n'a pas été fait et le client donne malgré tout l'ordre de poser la cave, nous ne sommes pas responsables et nous donnons aucune garantie concernant l'emplacement, le niveau ou l'horizontalité de la cave.
4. Après la pose de la cave préfabriquée avec fonction de fondation le trou autour de la cave doit être comblée avec une bonne terre de remblayage damée mécaniquement. Il est nécessaire de remplir la cave partiellement avec de l'eau afin qu'elle ne remonte pas. La cave ne peut être mise à sec que lorsque la dalle de sol, ou une autre structure portante est mise en place.
5. Un drainage fonctionnel doit être installé autour de la cave.
6. Afin d'avoir une cave fraîche, inodore et sans condensation vous devez utiliser 2 ouvertures étanches de ventilation prévues de joints d'étanchéité avec un diamètre minimum de 150 mm, de 2 côtés opposés et par le chemin le plus court. Si elles débouchent dans le vide du mur, une grille d'évent sera posée dans le mur de parement, si elles débouchent à l'air libre, il faut travailler avec un chapeau d'aération. Ceci est à placer par le propriétaire même. Il veillera que les canalisations d'aération dépassent 1 à 2 cm à l'intérieur de la cave.
7. Il est interdit de percer dans les murs ou dans le sol de la cave
8. Pour éviter la formation de condensation nous conseillons de ne pas peindre les murs avec une peinture classique. Celle-ci évitera les murs de respirer. Si vous aimeriez peindre votre cave vous devez utiliser une peinture imperméable mais respirante. Nous pouvons vous conseiller dans votre choix et peuvent vous fournir un produit approprié.
9. La pose de carrelage ne peut avoir lieu au moins 2 ans après la mise, quand il n'y a plus de risques de condensation et quand la cave est totalement sèche. Il est conseillé de ne pas utiliser un carrelage émaillé ou trop cuit. Pour un entretien facile un vinyle est recommandé.
10. Nos prix pour la fourniture et la pose d'une cave préfabriquée sont offerts dans l'hypothèse que de travaux supplémentaires ne seront pas nécessaires et que la cave est placée à une profondeur normale. Un supplément vous sera facturé par tranche de 10 cm si ce serait le cas.
11. Le chantier doit être accessible aux camions et à l'excavatrice de manière que la pose de la cave puisse se faire dans des conditions normales. Si ce n'était pas le cas ou que des travaux supplémentaires doivent être réalisés, les frais vous seront chargés.
12. A la hauteur de la transition entre deux systèmes de fondation (cave porteuse/fondation classique), au minimum 2 couches de maçonnerie armée (Murfor ou similaire) seront construites par-dessous. Elles déborderont d'au moins de 2 m à compter du point de transition.
13. La garantie d'étanchéité ne s'applique que si toutes les conditions ci-dessus sont respectées.
14. L'étude de la construction des fondations doit être faite par une personne compétente en la matière.
15. Si nous constatons que les travaux de réfection demandés ne résultent pas d'une faute de notre part ou qu'ils sont imputables au non-respect des prescriptions ci-dessus, les frais seront intégralement facturés au maître d'ouvrage. Dans cette situation, nous ne donnons pas de garantie, ni sur la cave, ni sur les travaux de réfection.
16. La cave peut être fournie avec escalier en bois ou en métal. La pose sera faite par le propriétaire.

